

AVIS D'INFORMATION A NOTRE AIMABLE CLIENTELE



CHERS CLIENTS,
NOUS VOUS INFORMONS QUE
CONFORMÉMENT À L'ARTICLE A
444-174 DU CODE DE COMMERCE
QUE SERA PRATiqué CE JOUR EN
L'ÉTUDE POUR TOUS LES ACTES DE
PRÊTS HYPOTHÉCAIRES UNE
REMISE PARTIELLE DE 20% AU-
DELÀ D'UNE ASSIETTE TAXABLE DE
100.000 EUROS.

Fait à **SAINTE-MAXIME**
le 26 juin 2025

